

**Décision n° 2026-14 du 26 février 2026
portant nomination du secrétaire général par intérim de la
direction territoriale Méditerranée du Cerema**

Le directeur général du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

Monsieur Yves Bonin est nommé secrétaire général par intérim de la direction territoriale Méditerranée, à compter du 9 mars 2026.

Article 2

La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lyon, le 26 février 2026

Le directeur général


Pascal Borteaud

Le directeur général

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le

Signature de l'intéressé précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

